Nations Unies

Assemblée générale

A/AC.254/22

Distr. générale
30 novembre 1999
Français
Original: Anglais

Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée

Étude analytique des infractions graves

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

À sa deuxième session, tenue à Vienne d

a)

b)

Quelles sont les législ

La

Four

En réponse à la premièr

Analy

II. A.

Peine encourue. Douze des

Malgré la convergence générale indiquée ci-dessus, certaines infractions ... [illegible] ... ayant répondu aux

6. à des [illegible]

B.

Procédure judiciaire applicable. En Irlande, la gravité d'une infraction [illegible]

Autres critères. À la Dominique, la gravité d'une infraction [illegible]

b) [illegible]

c) Les infractions [illegible]

[illegible]

C.

a) *Peine encourue*. Selon la plupart des [illegible]

b) *Procédure judiciaire applicable*. En Colombie, la gravité d'une [illegible]

c) [illegible]

[illegible]

Même s’ils ne reconnaissent pas offic

D.

III.

Annexe

A. Peines d'emprisonnement prévues pour les infractions de meurtre, viol, atteinte à l'intégrité physique, enlèvement, vol simple, vol qualifié, vol avec effraction, recel de biens et extorsion, par pays

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Afrique du Sud	-	Pas de distinction	15 ans minimum (P)[a], 20 ans (R), 25 ans (M) ou emprisonnement à vie	10 ans minimum (P), 15 ans (R) ou 25 ans (M) ou emprisonnement à vie			15 ans minimum (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)[b]	15 ans minimum (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)			15 ans minimum (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)
Allemagne	X	n.d.									
Autriche	X	Plus de 3 ans	Max. 20 ans ou emprisonnement à vie		Max. 5 ou 10 ans	Max. 10 ans	Max. 5 ou 10 ans	Max. 5, 10, 15 ou 20 ans, ou emprisonnement à vie (selon la gravité)		Max. 5 ans	Max. 5 ans

[a] En Afrique du Sud, l'annexe 2, partie II, de la loi portant amendement à la législation pénale prévoit des peines différentes selon que l'auteur en est à sa première infraction, à sa première récidive ou à sa deuxième récidive ou plus. Dans le tableau, (P) signifie première infraction, (R) première récidive et (M) multirécidive (deuxième récidive ou plus).

[b] Conformément à la législation sud-africaine applicable en la matière (annexe 2, partie II, de la loi portant amendement à la législation pénale), ces peines sont imposées si: a) l'infraction porte sur des montants supérieurs à 500 000 rand; b) l'infraction porte sur un montant supérieur à 100 000 rand et a été commise par une personne, un groupe de personnes, une association ou toute organisation œuvrant à l'exécution ou à la préparation d'un projet commun ou d'une conspiration; ou c) il est prouvé que l'infraction a été commise par un agent chargé de l'application des lois – i) les sommes en cause sont supérieures à 10 000 rand ou ii) l'auteur de l'infraction agissait en qualité de membre d'un groupe de personnes, d'une association ou de toute organisation œuvrant à l'exécution ou à la préparation d'un projet commun ou d'une conspiration.

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Bélarus[c]	n.d.	n.d.				4 à 8 ans ou 7 à 10 ans[d]				Max. 2 ans (rééducation par le travail), ou amende, ou avertissement public, ou travail d'intérêt général	
Bulgarie[e]	X	Plus de 5 ans d'emprisonnement				3 à 10 ans (infraction commise par deux personnes ou plus)	1 à 10 ans (infraction commise par deux personnes ou plus)	5 à 10 ans (infraction commise par deux personnes ou plus)			2 à 8 ans (infraction commise par deux personnes ou plus)
Canada	-	De 2 ans à l'emprisonnement à vie[f]									
Chine	-	Pas de distinction[g]	Min. de 10 ans, ou emprisonnement, ou peine capitale; ou de 3 à 10 ans (mineur)	3 à 10 ans; ou min. de 10 ans ou emprisonnement à vie ou peine capitale (selon la gravité)	Max. 3 ans; ou de 3 à 10 ans, ou min. de 10 ans ou emprisonnement à vie ou peine capitale (selon la gravité)	De 10 ans à l'emprisonnement à vie; ou peine capitale (si la victime décède)	Max. 3 ans avec amende; ou de 3 à 10 ans avec amende; ou min. de 10 ans ou emprisonnement à vie avec amende, ou confiscation des biens, ou peine capitale	3 à 10 ans ou amende; ou de 10 ans min. à l'emprisonnement à vie, ou peine capitale avec amende ou confiscation des biens			
Chypre	X	3 ans ou plus	Perpétuité	Perpétuité	Max. 7 ans	Max. 7 ans		Max. 14 ans	Max. 7 ans		

[c] Le Bélarus est en train d'élaborer un nouveau code pénal. Les renseignements présentés dans cette annexe se rapportent aux dispositions du code pénal actuellement en vigueur.
[d] Si la même infraction est commise a) plusieurs fois; b) sur la base d'une entente préalable entre un groupe de personnes; c) sur un mineur; d) sur deux ou plusieurs personnes; e) avec usage de la force, mettant en danger la vie ou l'intégrité physique de la victime; f) avec usage de la force; g) par une bande organisée.
[e] Le Code pénal bulgare prévoit des sanctions plus sévères si l'infraction est commise par deux personnes ou plus, ou si son auteur est membre ou chef d'une organisation criminelle.
[f] Des procédures de jugement différentes sont appliquées pour les infractions majeures ("indictable") et mineures ("summary").
[g] Aux termes du droit pénal chinois, lorsque la peine maximum encourue ne dépasse pas 3 ans, l'auteur de l'infraction peut être dispensé de l'enquête visant à établir la responsabilité pénale.

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Colombie	-	Pas de distinction[h]	25 à 40 ans ou 40 à 60 ans (circonstances aggravantes)	8 à 20 ans		6 à 25 ans	1 à 6 ans ou 2 à 8 ans (circonstances aggravantes)				
Corée	-	Pas de distinction									
Costa Rica	-	Pas de distinction									
Croatie	-	Plus de 5 ans[i]									
Danemark	-	Pas de distinction									
Dominique	X	Min. de 3 ans d'emprisonnement ou peine capitale								5 ans et amende	
Équateur	n.d.	n.d.									
Espagne	X	Plus de 3 ans d'emprisonnement	Max. 15 ans (homicide)			Max. 10 ans		Max. 5 ans			
États-Unis	X[j]	Peine d'emprisonnement supérieure à 1 an (*felony*)									
Fidji	X	3 ans d'emprisonnement ou plus, ou peine capitale	Peine capitale	Emprisonnement à vie, avec ou sans châtiment corporel	5 ans, avec ou sans châtiment corporel	7 ans, avec ou sans châtiment corporel	5 ans	Emprisonnement à vie, avec ou sans châtiment corporel	Emprisonnement à vie, avec ou sans châtiment corporel	14 ans	2 ans (délit) ou 10 ans (crime)

[h] En Colombie, il n'existe pas de distinction officielle entre les infractions graves et les autres, mais la gravité des infractions peut être déterminée d'après les éléments suivants: a) le fait qu'une libération conditionnelle ou un arrêt domiciliaire soient autorisés; b) le fait que l'infraction soit jugée par un tribunal régional (la plupart des infractions graves sont portées devant les tribunaux régionaux); c) l'existence de circonstances aggravantes; d) le fait qu'une peine privative de liberté soit imposée; et e) le fait qu'une peine soit prononcée et qu'un sursis soit accordé.

[i] Les infractions très graves sont passibles de peines d'emprisonnement comprises entre 20 et 40 ans.

[j] Aux États-Unis, la gravité d'une infraction peut être appréciée d'après la qualification qui lui est attribuée, *felony* ou *misdemeanour*.

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Finlande	-	n.d.[k]	Emprisonnement à vie	1 à 6 ans ou 2 à 10 ans (circonstances aggravantes)	Max. 2 ans (ou amende); de 6 mois à 10 ans (circonstances aggravantes)	2 à 10 ans.	Max. 1 an et demi (ou amende); ou de 4 mois à 4 ans	4 mois à 6 ans ou de 2 à 10 ans (circonstances aggravantes)			Max. 2 ans (ou amende); de 4 mois à 4 ans (circonstances aggravantes)
Gabon	-	n.d.	Perpétuité ou peine capitale								
Ghana	X	n.d.[l]	Perpétuité ou durée d'emprisonnement inférieure	5 à 25 ans	Max. 3 ans	Max. 10 ans	Max. 10 ans	Perpétuité ou durée d'emprisonnement inférieure			Max. 10 ans
Grèce	-	n.d.[m]									
Indonésie	n.d.	n.d.									
Irlande	X	n.d.[n]									
Italie	-	15 jours à 24 ans d'emprisonnement ou emprisonnement à vie[o]									

[k] La Finlande s'efforce d'opérer une distinction entre les infractions mineures, ordinaires et avec circonstances aggravantes de façon à harmoniser les sanctions pénales. Les infractions mineures ne sont pas passibles d'emprisonnement; les infractions ordinaires sont punies par des peines non privatives de liberté, et dans certains cas par des peines de prison de 2 à 3 ans maximum; quant aux infractions avec circonstances aggravantes, elles sont passibles de peines d'emprisonnement, et parfois de peines non privatives de liberté. Ces distinctions ne sont cependant pas appliquées de façon rigide. La durée minimum d'emprisonnement est de 14 jours et la durée maximum de 12 ans, mais elle peut aller jusqu'à 15 ans en cas de cumul de plusieurs peines. En outre, selon le code pénal, certaines circonstances aggravantes peuvent justifier l'application de peines plus sévères. L'une de ces circonstances est le fait que l'infraction ait été commise par un membre d'un groupe formé en vue de perpétrer des infractions graves.

[l] Dans le Code pénal ghanéen de 1960 et le Code de procédure pénale de 1960 (tel qu'amendé par la loi 261, s. 5), les infractions sont classées en: a) crimes de premier degré, passibles d'emprisonnement à vie ou d'une peine de durée inférieure; b) crimes de second degré, passibles d'une peine d'emprisonnement ne pouvant dépasser 10 ans; et c) délits, passibles d'une peine d'emprisonnement ne pouvant dépasser trois ans.

[m] Selon le droit grec, une infraction grave est une infraction commise par une ou plusieurs personnes agissant de manière professionnelle, ou dont les activités présentent un caractère habituel ou sont particulièrement dangereuses. Une infraction commise par un groupe criminel organisé peut également recevoir la qualification d'infraction grave.

[n] Le droit irlandais établit une distinction entre les "summary offences", jugées par un juge sans intervention d'un jury, et les "indictable offences", jugées par un juge avec intervention d'un jury. Les "indictable offences" sont considérées comme des infractions graves.

[o] La distinction entre infractions graves et délits a une incidence sur les types de peines complémentaires applicables et les règles relatives à la prescription. En outre, une distinction est faite entre les infractions pour lesquelles l'arrestation de l'auteur est obligatoire et celles pour lesquelles elle est facultative. Pour certaines infractions graves, la durée de l'enquête préliminaire peut atteindre 18 mois.

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Japon	-	1 an minimum[p] à l'emprisonnement à vie; ou peine capitale									
Koweït	X	Plus de 3 ans d'emprisonnement ou peine capitale									
Maroc	-[q]	5 à 30 ans, ou emprisonnement à vie, ou peine capitale, ou assignation à résidence, ou privation des droits civiques[r]					2 à 5 ans				
Maurice	n.d.	n.d.									
Micronésie (États fédérés de)	n.d.	n.d.									
Monaco	n.d.	n.d.									
Norvège	-	Plus de 3 mois d'emprisonnement	6 à 21 ans (homicide)	1 à 10 ans ou 21 ans	Max. 3, 6 ou 8 ans, ou max. 21 ans[s]		Max. 3 ou 6 ans (circonstances aggravantes)	Max. 5, 12 ou 21 ans		Max. 3 ou 6 ans (circonstances aggravantes)	

[p] Les infractions graves sont passibles de peines d'emprisonnement allant de 5 ans à l'emprisonnement à vie.
[q] La législation marocaine ne connaît pas la distinction entre les infractions graves et les autres, mais classe les infractions en quatre catégories: "crimes", "délits disciplinaires", "flagrants délits" et "contraventions".
[r] Il s'agit des sanctions applicables aux infractions de la catégorie "crimes".
[s] Le Code pénal général norvégien distingue deux types d'atteintes corporelles: les "blessures" et les "atteintes corporelles graves". Les personnes ayant infligé une blessure encourent jusqu'à 3, 6 ou 8 ans de prison selon le dommage causé. En cas d'atteinte corporelle grave, les peines sont comprises entre 2 et 21 ans.

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Nouvelle-Zélande	X	5 ans ou plus	Emprisonnement à vie	20 ans (viol)	14 ans (blessures), 10 ans (coups), 14 ans (circonstances aggravantes)	14 ans	7 ans				Max. 5 ans ou 7 ans et demi[t]
Pakistan	-	Plus de 3 ans d'emprisonnement									
Pays-Bas	-	Durée maximum d'emprisonnement supérieure à 4 ans									14 ans
Pérou	X	n.d.					4 à 8 ans ou 8 à 15 ans[u]	15 à 25 ans ou emprisonnement à vie[v]			
Philippines	-	n.d.[w]	20 ans et 1 jour à 40 ans; ou peine capitale	20 ans et 1 jour à 40 ans; ou peine capitale	4 mois et 1 jour à 6 mois; ou de 6 mois et 1 jour à 12 ans	20 ans et 1 jour à 40 ans; ou peine capitale (enlèvement d'enfant); de 12 ans et 1 jour à 20 ans (enlèvement d'adulte)	1 à 30 jours; ou de 10 ans et un jour à 12 ans (selon le montant du vol)	6 mois et un jour à 6 ans; de 20 ans et un jour à 40 ans; peine capitale (selon la gravité)			

[t] Si l'accusé a déjà été condamné pour une infraction similaire.
[u] Si l'accusé est le chef d'une organisation formée en vue de commettre une infraction.
[v] Si l'accusé est membre d'une organisation criminelle, ou si la victime décède ou a subi des dommages physiques ou psychologiques.
[w] Dans le nouveau Code pénal philippin, c'est la peine encourue qui permet de déterminer la gravité de l'infraction. La hiérarchie des peines comprend: la "peine capitale" (peine de mort), les "peines afflictives" (emprisonnement à vie ou supérieur à 6 ans et un jour), les "peines correctionnelles" (emprisonnement supérieur à un mois et inférieur à 2 ans, et les "peines légères" (peines d'emprisonnement comprises entre 1 et 30 jours).

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Roumanie	-	Plus de 12 ans d'empri-sonnement[x]	15 à 25 ans (homicide volontaire)	3 à 10 ans	3 à 10 ans		3 à 15 ans	3 à 18 ans			
Royaume-Uni	-	Pas de distinction[y]	Peine perpétuelle incompressible	Emprisonnement à vie	Emprisonnement à vie	Max. 7 ans (enlèvement d'enfant), 14 ans (femme)	Max. 1 an	Emprisonnement à vie	Max. 10 ans (bâtiment autre qu'une habitation), 14 ans (habitation), ou emprisonnement à vie (circonstances aggravantes)	Max. 14 ans	
Slovénie	-	Pas de distinction									

[x] Le droit roumain distingue les infractions avec et sans circonstances aggravantes. Les infractions avec circonstances aggravantes sont considérées comme des infractions graves. L'article 75 du Code pénal roumain énonce un certain nombre de faits qui constituent des circonstances aggravantes, par exemple: le fait que l'infraction soit commise par trois personnes ou plus, qu'elle s'accompagne d'actes de violence ou soit accomplie selon des moyens et des méthodes qui représentent une menace pour l'ordre public; qu'elle soit commise avec préméditation. Les peines applicables diffèrent selon la nature des circonstances aggravantes. Par exemple, la peine d'emprisonnement prévue en cas d'"infraction à la législation sur les explosifs" est comprise entre 3 et 10 ans, mais elle est de 5 à 15 ans quand cette infraction est commise par trois personnes ou plus, et de 5 à 20 ans quand elle s'accompagne d'actes de violence ou est accomplie selon des moyens et des méthodes qui font peser une menace sur l'ordre public. Les chiffres de cette annexe se rapportent aux infractions sans circonstances aggravantes.

[y] Au Royaume-Uni, les infractions pénales peuvent être jugées soit par les magistrates' court (juges de paix), soit par la crown court (cour d'assises). La peine maximale pouvant être infligée par les magistrates' court est de 6 mois d'emprisonnement ou de 5 000 livres d'amende. La crown court peut prononcer des sanctions plus sévères. Certaines infractions relèvent exclusivement de l'une des ces deux juridictions, alors que d'autres peuvent être jugées indifféremment par l'une ou l'autre. Les infractions qui relèvent exclusivement des magistrates' court sont peu susceptibles d'être considérées comme graves.

Pays	*Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres*	*Infractions graves*	*Meurtre*	*Viol*	*Atteinte à l'intégrité physique*	*Enlèvement*	*Vol simple*	*Vol qualifié*	*Vol avec effraction*	*Recel de biens*	*Extorsion (intimidation, chantage)*
Suède	-	Pas de distinction						1 à 6 ans ou 4 à 10 ans[z]			
Suisse	X	1 à 20 ans (R); ou emprisonnement à vie[aa]	Min. de 5 ans (R)		Max. 10 ans (R) ou 6 mois à 5 ans (E)	Max. 5 ans (R) ou emprisonnement	Max. 5 ans (R) ou emprisonnement	Max. 10 ans (R) ou min. de 6 mois (E)		Max. 5 ans (R) ou emprisonnement	Max. 5 ans (R) ou emprisonnement
Turquie	-	Pas de distinction[bb]									
Ukraine	X	Min. de 2 à 10 ans et max. 15 ans; ou max 15 ans ou peine capitale (infractions particulièrement graves)									Max. 14 ans
Venezuela	X	n.d.[cc]	20 à 26 ans (exécution par tueur à gages)							15 à 25 ans	

[z] Le Code pénal suédois distingue des degrés au sein de certaines catégories d'infractions. Il existe par exemple différents degrés de "vol qualifié" et de "vol simple". À chaque degré correspond une échelle de peines.

[aa] Dans le droit pénal suisse, il existe deux formes de peines privatives de liberté pour les infractions "graves" et " très graves", à savoir l'emprisonnement et la réclusion. Toutefois, la réclusion n'est infligée qu'en cas d'infraction grave. Dans le tableau, (E) désigne l'emprisonnement et (R) la réclusion.

[bb] Le Code pénal turc établit une distinction entre les peines applicables aux crimes et celles applicables aux délits. Les peines prévues pour les auteurs de crimes sont la peine capitale, la réclusion sévère ou criminelle, l'emprisonnement de police, l'amende et l'interdiction d'exercer une charge publique; pour les délits, les peines prévues sont l'emprisonnement de police, l'amende (délits mineurs) et l'interdiction d'exercer une activité professionnelle. Aucun renseignement n'a été fourni concernant la différence entre "réclusion sévère"et "emprisonnement de police".

[cc] Le projet de constitution du Venezuela prévoit quatre catégories d'infractions graves: l'exécution par un tueur à gages, le blanchiment d'argent, le terrorisme et le trafic de personnes.

B. Peines de prison dont sont passibles les délits ci-après: trafic de drogues, abus de confiance, corruption (active et passive), fraude, faux-monnayage, blanchiment d'argent, trafic d'êtres humains, participation à une organisation criminelle et constitution ou direction d'une organisation criminelle, par pays

Pays	*Trafic de drogues*	*Abus de confiance*	*Corruption (active et passive)*	*Fraude*	*Faux-monnayage*	*Blanchiment d'argent*	*Trafic d'êtres humains*	*Contrebande d'armes à feu*	*Participation à une organisation criminelle*	*Constitution ou direction d'une organisation criminelle*
Afrique du Sud	Min. de 15 ans (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)[a]		Min. de 15 ans (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)[b] (corruption)	Min. de 15 ans (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)[b]				Min. de 15 ans (P), 20 ans (R) ou 25 ans (M)		
Allemagne										
Autriche	Max. 5, 10, 15 ou 20 ans	Max. 5 ou 10 ans		Max. 10 ans	Max. 10 ans	Max. 5 ans	Max. 5 ou 10 ans		Max. 5 ans	n.c.
Bélarus	Max. 10 ans avec ou sans confiscation des biens ou 6 à 15 ans avec confiscation des biens[c] ou 8 à 15 ans avec confiscation des biens[d]				2 à 7 ans avec confiscation des biens ou 5 à 7 ans avec confiscation des biens[e]	Jusqu'à 3 ans avec ou sans confiscation des biens ou 3 à 6 ans avec ou sans confiscation des biens[f]		Max. 7 ans	3 à 5 ans avec ou sans confiscation des biens	8 à 12 ans avec confiscation des biens ou 10 à 15 ans avec confiscation des biens[g]

[a] En cas de trafic de drogues, la partie II du tableau 2 de l'amendement à la Loi sur le crime est appliquée: a) si la valeur de la substance qui engendre une dépendance dépasse 500 000 rand; b) si la valeur de la substance dépasse 100 000 rand et si l'infraction a été commise par une personne, un groupe de personnes, un syndicat ou toute entreprise participant à l'exécution ou à la réalisation d'un objectif commun ou d'une conspiration; ou c) si l'infraction a été commise par un agent responsable de l'application des lois.

[b] Conformément à la législation applicable en Afrique du Sud, la partie II du tableau 2 de l'amendement à la loi sur le crime, ces peines sont appliquées: a) si l'infraction porte sur des montants supérieurs à 500 000 rand; b) si l'infraction porte sur des montants supérieurs à 100 000 rand et a été commise par une personne, un groupe de personnes, un syndicat ou toute entreprise participant à l'exécution ou à la réalisation d'un objectif commun ou d'une conspiration; ou c) s'il est établi que l'infraction a été commise par un agent responsable de l'application des lois i) si la valeur dépasse 10 000 rand; ou ii) si l'infraction a été commise par le membre d'un groupe de personnes, d'un syndicat ou de toute entreprise participant à l'exécution d'un objectif commun ou d'une conspiration.

[c] Les plus lourdes peines sont appliquées dans certain cas, notamment lorsque l'infraction est commise à plusieurs reprises, résulte de l'accord préalable d'un groupe de personnes ou est le fait d'un fonctionnaire public en vertu de sa position officielle.

[d] S'applique si l'infraction est commise par un groupe organisé ou par un récidiviste particulièrement dangereux.

[e] S'applique en cas de récidive ou si l'infraction est commise par un groupe de personnes.

[f] S'applique si les mêmes actes sont commis par un groupe organisé, la peine de prison est de 3 à 6 ans avec ou sans confiscation de biens.

[g] S'applique si l'infraction est commise par un récidiviste particulièrement dangereux ou par une personne déjà condamnée pour une infraction grave, ou par un fonctionnaire en vertu de sa position officielle.

Pays	*Trafic de drogues*	*Abus de confiance*	*Corruption (active et passive)*	*Fraude*	*Faux-monnayage*	*Blanchiment d'argent*	*Trafic d'êtres humains*	*Contrebande d'armes à feu*	*Participation à une organisation criminelle*	*Constitution ou direction d'une organisation criminelle*
Bulgarie	5 à 15 ans (si l'infraction est commise par 2 personnes ou plus)					1 à 5 ans avec amende ou 1 à 8 ans avec amende (si l'infraction est commise par une organisation) ou 3 à 12 ans avec amende (infraction aggravée)	1 à 6 ans avec amende ou 1 à 10 ans avec amende (à certaines conditions)		Max. 3 ans	1 à 5 ans
Canada										
Chine	15 ans ou emprisonnement à vie ou peine capitale et confiscation des biens	1 à 15 ans ou emprisonnement à vie ou peine capitale (en fonction du montant ou de la situation)	1 à 15 ans ou emprisonnement à vie ou peine capitale (en fonction du montant ou de la situation)	Max. 5 ans; ou 5 à 10 ans; ou min. de 10 ans ou emprisonnement à vie et/ou confiscation des biens	3 à 10 ans avec amende; ou plus de 10 ans jusqu'à l'emprisonnement à vie ou peine capitale[h]	Max. 5 ans avec amende; ou 5 à 10 ans (infraction grave)	De 10 ans jusqu'à l'emprisonnement à vie avec amende ou confiscation des biens; ou peine capitale	Plus de 7 ans avec amende; ou emprisonnement à vie ou peine capitale (infractions particulièrement graves)	Max. 3 ans	3 à 10 ans
Chypre	Emprisonnement à vie		3 ans		Emprisonnement à vie	14 ans	2 ans[i]	Emprisonnement à vie	Emprisonnement à vie	
Colombie	6 à 20 ans		1 à 5 ans		1 à 6 ans	6 à 15 ans	2 à 6 ans	1 à 4 ans		
Corée										
Costa Rica	5 à 15 ans ou 8 à 20 ans (peine aggravée)		2 mois à 4 ans		3 à 15 ans	5 à 15 ans ou 8 à 20 ans (peine aggravée)	10 à 15 ans	3 à 8 ans		
Croatie										
Danemark										
Dominique				25 ans et amende		20 ans et amende				

[h] La peine capitale est appliquée a) si l'accusé(e) est à la tête d'un gang de faux-monnayeurs; b) si le montant de fausse monnaie est énorme; et c) en cas de circonstances particulièrement graves.

[i] Un nouveau projet de loi à l'étude prévoit l'emprisonnement à vie.

Pays	*Trafic de drogues*	*Abus de confiance*	*Corruption (active et passive)*	*Fraude*	*Faux-monnayage*	*Blanchiment d'argent*	*Trafic d'êtres humains*	*Contrebande d'armes à feu*	*Participation à une organisation criminelle*	*Constitution ou direction d'une organisation criminelle*
Équateur		4 à 8 ans	6 mois à 3 ans			8 à 12 ans (avec amende)	9 à 12 ans (hommes, femmes et enfants)[j]	3 à 6 ans avec amende[k]	2 à 5 ans ou 3 à 6 ans[l]	
Espagne	Max. 4 ans et demi, 6, 9 ou 13 ans et demi (en fonction des drogues)			Max. 6 ans	Max. 12 ans			Max. 4 ans; max. 10 ans (armes de guerre ou armes chimiques)		
États-Unis d'Amérique										
Fidji			7 ans		Emprisonnement à vie				3 ans	7 ans
Finlande	Max. 2 ans; 1 à 10 ans (peine aggravée) (stupéfiants)	Max. 1 an et demi (ou amende); 4 mois à 4 ans (peine aggravée)	Max. 2 ans (ou amende); 4 mois à 4 ans (peine aggravée); max. 2 ans (corruption active dans les affaires)	Max. 2 ans (ou amende); 4 mois à 4 ans (peine aggravée)	4 mois à 4 ans; 2 à 10 ans (peine aggravée)	Max. 1 an et demi (recel); 4 mois à 4 ans (peine aggravée); 4 mois à 6 ans (activité habituelle)	2 à 10 ans (rapt); max. 2 ans (trafic de migrants)	Max. 2 ans; 4 mois à 4 ans (peine aggravée); max. 1 an (trafic de munitions)		
Gabon										
Ghana	Min. de 10 ans			Max. 10 ans						
Grèce	10 à 20 ans avec amende ou emprisonnement à vie avec amende					Max. 10 ans	Min. 1 an avec amende ou 2 ans avec amende (peine aggravée)	Min. 1 an avec amende		
Indonésie										
Irlande										
Italie						4 à 12 ans avec amende			1 à 5 ans[m]	3 à 7 ans[n]
Japon										

[j] Le Code pénal équatorien ne prévoit aucune disposition en ce qui concerne le trafic illégal de migrants, mais des peines de 3 à 6 ans de prison et une amende sont imposées en vertu de la loi sur l'immigration.
[k] En vertu de la loi sur la fabrication, l'importation et l'exportation, la vente et la possession d'armes, d'explosifs et d'accessoires.
[l] En fonction du but de l'association.
[m] En cas d'association analogue à la mafia, la durée de l'emprisonnement est de 3 à 6 ans et, si elle utilise des armes, une peine de 4 à 10 ans de prison est imposée.
[n] En cas d'association analogue à la mafia, la durée de l'emprisonnement est de 4 à 9 ans et, si elle utilise des armes, une peine de 5 à 15 ans de prison est imposée.

Pays	*Trafic de drogues*	*Abus de confiance*	*Corruption (active et passive)*	*Fraude*	*Faux-monnayage*	*Blanchiment d'argent*	*Trafic d'êtres humains*	*Contrebande d'armes à feu*	*Participation à une organisation criminelle*	*Constitution ou direction d'une organisation criminelle*
Koweït										
Maroc		2 à 5 ans.	2 ans ou moins (corruption)							
Maurice	Max. 20 ans avec amende									
Micronésie (États fédérés de)	Max. 10 ans[o]					Max. 10 ans avec amende[p]		Max. 5 ans avec amende		
Monaco						10 à 20 ans avec amende				
Norvège	Max. 2, 10, 15 ou 21 ans	Max. 6 ans	Max. 6 mois	Max. 6 ans	Max. 3 ans	Max. 3 ans ou 6 ans (peine aggravée)	5 à 21 ans			
Nouvelle-Zélande	8 ans à l'emprisonnement à vie		3 ans (corruption de fonctionnaire)		10 ans	5 ans		1 an		
Pakistan										
Pays-Bas	4 ans ou plus		4 ans ou plus (corruption)	4 ans ou plus			4 ans ou plus	4 ans ou plus		
Pérou	8 à 15 ans[q]		3 à 6 ans (infraction grave), 2 à 4 ans (infraction mineure)		3 à 10 ans	Max. emprisonnement à vie	5 à 10 ans ou 8 à 12 ans (peine aggravée)	6 à 15 ans		
Philippines	20 ans et 1 jour à 40 ans avec amende; peine capitale	2 ans 4 mois et 1 jour à 4 ans et 2 mois; 20 ans et 1 jour à 40 ans	6 ans et 1 jour à 8 ans; 8 ans et 1 jour à 10 ans avec amende	2 ans, 4 mois et 1 jour à 4 ans et 2 mois; 6 ans et 1 jour à 8 ans	6 mois et 1 jour à 2 ans et 4 mois avec amende; 8 ans et 1 jour à 10 ans (en fonction de la situation)		10 ans et 1 jour à 12 ans		1 mois et 1 jour à 6 mois; 6 mois et 1 jour à 6 ans (si des armes sont utilisées)	4 ans 2 mois et 1 jour à 6 ans; 8 ans et 1 jour à 10 ans
Roumanie	3 à 15 ans	6 mois à 5 ans	3 à 12 ans					6 mois à 5 ans; 3 à 10 ans (explosifs)		

[o] Cette disposition figure dans la loi de 1999 sur l'abus des drogues, qui sera présentée à la prochaine session du Parlement.
[p] Cette disposition figure dans la loi de 1999 sur le blanchiment d'argent et les produits du crime, qui sera présentée à la prochaine session du Parlement.
[q] Si une infraction est commise par trois personnes ou plus ou un membre d'une organisation de trafic de drogues, la peine de prison minimale est de 25 ans.

Pays	*Trafic de drogues*	*Abus de confiance*	*Corruption (active et passive)*	*Fraude*	*Faux-monnayage*	*Blanchiment d'argent*	*Trafic d'êtres humains*	*Contrebande d'armes à feu*	*Participation à une organisation criminelle*	*Constitution ou direction d'une organisation criminelle*
Royaume-Uni	Max. 14 ans ou emprisonnement à vie (en fonction des drogues)				Max. 10 ans					
Slovénie										
Suède										
Suisse[r]			Max. 3 ans (R) ou emprisonnement (corruption)	Max. 5 ans (R) ou emprisonnement	Réclusion (fabrication); max. 3 ans (R) ou emprisonnement (vente)	Emprisonnement ou amende				
Turquie										
Ukraine										
Venezuela						15 à 25 ans	10 à 15 ans[s]		15 à 20 ans	

[r] Dans le droit pénal suisse, il existe deux formes de peines privatives de liberté pour les infractions "graves" et "très graves", à savoir l'emprisonnement et la réclusion. Toutefois, la réclusion n'est infligée qu'en cas d'infraction grave. Dans le présent tableau, (R) désigne la réclusion.

[s] Si la victime est mineure, la peine est augmentée d'un tiers.